

Commune : 44109  
Nantes

# MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Número d'ordre du document d'arpentage  
.....  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : 000VX  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P4  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 01/01/1997

## CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : 20/02/2024..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le ..... par M ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées

au dos de la chemise 6463.

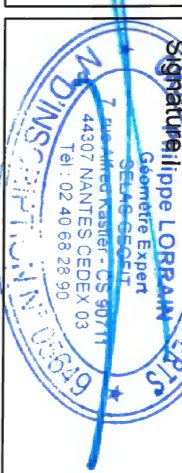
A ..... , le .....

Document dressé par  
LORRAIN PHILIPPE.....  
à NANTES.....

Date : 16/04/2025

Signature : Philippe LORRAIN

Géomètre Expert  
SAS G. SÉCOT  
44307 NANTES CEDEX 03  
Tel : 02 40 68 28 90



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan retrouvé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

